

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**N°10/2023**

**Madame Mélanie VIATOUX,**

**Directrice du Centre Hospitalier de Saverne,**

**Directrice du Centre Hospitalier de Sarrebourg,**

**Directrice du Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller,**

**Directrice de l'EHPAD de Sarre-Union,**

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L. 6143-7 et les articles D. 6143-33 à 6143-36 et l'article R. 6143-38,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 3 mai 2019 plaçant Madame Mélanie VIATOUX, Directrice d'Hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directrice du Centre Hospitalier de Saverne et de l'EHPAD de Sarre-Union, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019,

Vu la convention de Direction commune du 13 décembre 2019 à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020 établie entre le Centre Hospitalier de Saverne, le Centre Hospitalier de Sarrebourg, le Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller et l'EHPAD de Sarre-Union,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Madame Mélanie VIATOUX, Directrice d'Hôpital, Directrice du Centre Hospitalier de Saverne et de l'EHPAD de Sarre-Union, en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Sarrebourg et du Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu le contrat de travail employant Monsieur Steve BRENNEIS, en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Saverne, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Vu la convention organisant la mise à disposition de Monsieur STEVE BRENNEIS, au profit du Centre Hospitalier de Sarrebourg, du Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller et de l'EHPAD de Sarre-Union, en vue d'y exercer les fonctions de Directeur adjoint en charge de la Direction des Achats et des Ressources logistiques.

**DECIDE :**

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Monsieur Steve BRENNEIS, Directeur adjoint en charge de la Direction des Achats et des Ressources logistiques, à l'effet de signer, pour le Centre Hospitalier de Saverne, le Centre Hospitalier de Sarrebourg, le Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller, l'EHPAD de Sarre-Union, pour et au nom de Mme Mélanie VIATOUX, Directrice, l'ensemble des documents relatifs aux ressources logistiques ainsi que les bons de commandes relatifs à son domaine de compétences, à l'exception des bons de commande relatifs aux dépenses d'investissements dont le montant est supérieur à 25 000 euros hors taxe.

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
N°10/2023**

Article 2 : Une délégation de signature est donnée à Monsieur Steve BRENNEIS, Directeur adjoint, à l'effet d'attester, pour et au nom de Mme Mélanie VIATOUX, Directrice, la certification du service fait sur les factures et bordereaux de factures, signer les procès-verbaux de réception des matériels et mobiliers relevant de son domaine de compétences.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Steve BRENNEIS, la délégation visée à l'article 2 est exercée par Madame Elisabeth TRIPARD, Responsable Achat et Approvisionnement uniquement sur le Centre Hospitalier de Saverne et par Madame Leslie ANDRE, Responsable Achats et Approvisionnements uniquement sur le Centre Hospitalier de Sarrebourg et sur le Centre de Réadaptation Spécialisé d'Abreschviller-Niderviller.

Article 4 : Les délégations visées aux articles précédents peuvent s'exercer, le cas échéant, au moyen d'une signature dématérialisée permettant la certification électronique.

Article 5 : Les signatures des titulaires des délégations visées par la présente décision figurent en annexe et valent communication aux intéressés.

Article 6 : La présente décision sera adressée à Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal.

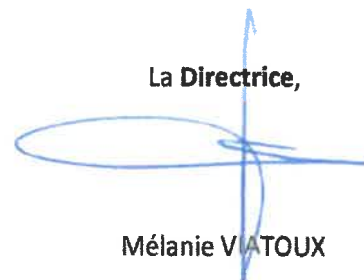
Article 7 : La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin et de la Préfecture de la Moselle ainsi que sur les sites internet des établissements.

Article 8 : Les présentes délégations annulent et remplacent les précédentes délégations de signature.

Article 9 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saverne, le 01<sup>er</sup> octobre 2023

La Directrice,

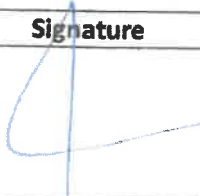


Mélanie VIATOUX

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
N°10/2023**

**ANNEXE 1**

**Direction des Achats et des Ressources Logistiques**

<b>Prénom et Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Notifié le</b>	<b>Signature</b>
Monsieur Steve BRENNEIS	Directeur des Achats et des Ressources Logistiques Directeur Délégué de la filière médico-sociale	18/10/2023	
Madame Elisabeth TRIPARD	Responsable Achats et Approvisionnement	18/10/2023	<u>E. TRIPARD</u>
Madame Leslie ANDRE	Responsable Achats et Approvisionnements	24/10/2023	